



# COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT MOSELLAN DE L'ARBITRAGE

PV de la Réunion de la CASMA du 25/02/2022

Président : M. KOENIG  
Présents : Mme TONNELIER ; MM. AULBACH, BRICLOT, MERULLA, MULLER  
Excusés : MM. FALCHI, HOCQUAUX

But de la réunion :

- Présentation des membres de la Commission
- Présentation du nouveau membre : Mme Tonnelier Nadia
- Présentation statutaire de la commission
- Explication et rappels des différents rôles et devoirs de la commission
  - Traitement des dossiers médicaux pour les arbitres de niveau District
  - Gestion des dossiers de renouvellement pour les arbitres de niveau District
  - Etablissement de la liste provisoire des clubs de District non en règle au 31 Aout
  - Traitement des mutations d'arbitres + droits à mutations éventuels
  - En collaboration avec les CDA/SCA et l'IR2F, gérance des dossiers FIA
  - Première liste des clubs de District définitivement non en règle, après les FIA
  - Comptage des prestations au 15 Juin (article 34)
  - Seconde liste définitive des clubs de District non en règle
  - Relevé des sanctions financières prévues à l'article 46
  - Sanctions sportives de l'article 47 – montées et restrictions de mutations
  - Mutations supplémentaires de l'article 45
  - Cas particuliers
- Analyse des modifications apportées par la FFF au Statut Fédéral de l'Arbitrage
  - De nombreuses modifications ont été votées lors de la dernière AG de la FFF
  - La commission les analyse en détail, propose d'en abroger certaines, d'en aménager d'autres et de remettre en forme le Statut Départemental afin que les numéros d'articles correspondent à ceux du Statut Fédéral et Régional ...
  - Ce travail est regroupé dans un document qui sera soumis dans un premier temps au Bureau du CD du DMF, puis à la Plénière du DMF, puis enfin à la commission du Statut et Règlements
  - En dernier lieu, il sera présenté pour validation lors de l'AG du District pour application

Prochaine réunion : sur convocation (en Avril, après la validation des FIA des 19-20-26-27 Mars 2022)

Le Président de la CASMA :  
Hervé KOENIG

Le Secrétaire de la CASMA :  
Vincent MERULLA